



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

LA SOUS-PRÉFÈTE de
Romorantin-Lanthenay

COMPTE RENDU DE RÉUNION

OBJET : Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher Aval suite à son renouvellement – Réunion du 12 février 2019

Personnes présentes :

Cf. Feuille d'émargement annexée au compte rendu.

31 membres sont présents ou représentés (via mandats), le quorum au 2/3 (62 membres au total, donc 41 membres présents ou mandatés pour atteindre ce quorum) requis pour le vote relatif aux modifications des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE n'est donc pas atteint. Les élections du Président, des Vice-présidents et du bureau de la CLE n'étant quant à elles pas soumises à l'atteinte d'un quorum peuvent donc avoir lieu.

Ordre du jour :

- 1- Installation de la CLE renouvelée
- 2- Élection du Président de la CLE
- 3- Élection des Vice-présidents de la CLE
- 4- Approbation des modifications des règles de fonctionnement de la CLE
- 5- Désignation des membres du bureau de la CLE
- 6- Désignation des référents « contrats territoriaux » pour le SAGE
- 7- Points divers - Questions

Madame Catherine FOURCHEROT, Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay, accueille l'ensemble des participants et remercie la commune de La Chapelle-Montmartin pour son accueil. Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, et constate que le quorum n'est pas atteint pour pouvoir délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour (à savoir les modifications des règles de fonctionnement de la CLE). Néanmoins, les élections du Président et de ses Vice-Présidents, ainsi que la désignation des membres du bureau de la CLE n'étant pas soumises à une règle de quorum, elles pourront être tenues comme prévu afin de procéder à l'installation de la CLE renouvelée fin 2018.

Madame FOURCHEROT souligne le fait que cette installation, en début d'année 2019, lance la dynamique de mise en œuvre du SAGE approuvé en octobre 2018. En effet, elle insiste sur l'importance de poursuivre les échanges et la concertation territoriale dans le cadre de l'engagement de la phase opérationnelle de mise en œuvre des dispositions du SAGE, au travers des outils que constituent les contrats territoriaux, qui permettront de préciser les projets à porter sur le territoire et les financements associés. Dans ce cadre, il conviendra de partager des objectifs ambitieux à porter solidairement sur le territoire, dans la continuité des travaux menés au cours des différentes phases d'élaboration du SAGE et d'approbation du SAGE, et à l'image des dynamiques déjà engagées sur le territoire.

Dans l'attente de l'élection du nouveau président de la CLE, Madame FOURCHEROT, en tant que représentante de la préfecture de Loir-et-Cher, coordonnatrice du SAGE, invite le doyen de séance, à savoir Monsieur CHANAL, à présider la réunion jusqu'à la nomination du nouveau président.

1) Installation de la CLE renouvelée

La composition de la CLE du SAGE, arrivée à échéance en 2018, a été renouvelée pour un nouveau mandat de 6 ans par arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 après consultation des structures des 1^{er} et 2^e collèges.

La CLE du SAGE Cher Aval se compose désormais de 62 membres répartis dans les 3 collèges :

- 1^{er} collège : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 32 membres nommés,
- 2^e collège : représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 17 membres non nommés,
- 3^e collège : représentants de l'État et de ses établissements publics : 13 membres non nommés.

La structure porteuse du SAGE, désignée par la CLE, demeure l'établissement public Loire.

2) Élection du Président de la CLE

Pas de quorum requis, seul le 1^{er} collège (collectivités) vote à bulletin secret, scrutin majoritaire à deux tours.

M. Claude CHANAL, Président sortant de la CLE, Maire de La Chapelle-Montmartin et Président du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, est le seul candidat à sa réélection.

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Parmi les 15 votants, 15 voix sont comptées pour **M. CHANAL, ainsi réélu Président de la CLE.**

3) Élection des Vice-présidents de la CLE

Pas de quorum requis, seul le 1^{er} collège (collectivités) vote à bulletin secret.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, les Vice-présidents, au nombre de 3, sont élus dans les mêmes conditions que le Président, chacun des 4 départements étant représenté par un poste (Présidents ou Vice-présidents).

M. CHANAL représentant le Loir-et-Cher, les candidats doivent permettre de représenter le Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

3 candidats se présentent à l'élection des Vice-présidents :

- M. Serge PERROCHON (candidat sortant), Maire de Nohant-en-Graçay, pour le Cher,
- M. Philippe JOURDAIN, Maire de Val Fouzon, pour l'Indre,
- M. Jean-Louis CHERY (candidat sortant), Conseiller municipal de Francueil, pour l'Indre-et-Loire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, sous forme d'une liste regroupant les 3 candidats, après approbation de cette proposition par l'ensemble des membres présents et mandatés :

Parmi les 15 votants, 15 voix sont comptées pour la liste regroupant les 3 candidats.

M. PERROCHON, M. JOURDAIN et M. CHERY sont ainsi tous trois élus Vice-présidents de la CLE.

4) Approbation des modifications des règles de fonctionnement de la CLE

Quorum au 2/3 requis, vote des 3 collèges à main levée.

Cf. Projet de règles de fonctionnement transmis avec les convocations à la présente réunion de la CLE.

Le quorum des 2/3 nécessaire au vote des modifications des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE, ce point d'approbation sera soumis au vote lors de la prochaine séance plénière de la CLE.

S'agissant alors d'une seconde convocation, le quorum des 2/3 ne sera plus nécessaire pour procéder au vote.

Les modifications proposées prévoient notamment l'introduction d'une règle de déontologie dans le fonctionnement de la CLE : un membre de la CLE ne peut pas prendre part à un vote en cas d'intérêt personnel et/ou de la structure qu'il représente.

Sur ce point, Madame FOURCHEROT rappelle qu'il s'agit d'une application de fait de la loi, et qu'en conséquence cette règle de déontologie n'a pas besoin d'être soumise au vote.

5) Désignation des membres du bureau de la CLE

Pas de quorum requis, vote des 3 collèges à main levée.

Le bureau est composé de 24 membres représentant des 3 collèges.

Le Président et ses Vices-présidents font nécessairement partie du bureau, restent donc 7 postes restent donc à pourvoir parmi le 1^{er} collège. Parmi le 2^e collège, 8 postes sont à pourvoir au sein du bureau.

Pour la désignation des représentants de l'État et de ses établissements publics au sein du bureau de la CLE (3^e collège), Madame FOURCHEROT indique en séance que le Préfet de Loir-et-Cher, coordonnateur du SAGE Cher aval, adressera au président de la CLE un courrier officiel précisant les 5 membres désignés pour cette instance.

L'ensemble des membres présents ou mandatés approuve la proposition d'un vote des membres du bureau à main levée.

Les membres ainsi désignés sont les suivants :

→ Au sein du 1^{er} collège :

- M. Claude CHANAL (Président de la CLE, 41)
- M. Serge PERROCHON (Vice-président de la CLE, 18)
- M. Philippe JOURDAIN (Vice-président de la CLE, 36)
- M. Jean-Louis CHERY (Vice-président de la CLE, 37)
- M. Louis DE REDON (Établissement Public Loire, 41)
- M. Pierre JULIEN (Maire de Châtillon sur Cher, 41)
- Mme Marie-Christine THIMONIER (Conseillère municipale de Larçay, 37)
- M. Marc MIOT (Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher, 37)
- M. Jean-Claude MORIN (Vice-président du Conseil Départemental du Cher, 18)
- M. Dominique SEGUIN (Vice-président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières « Le Modon et le Trainefeuilles », 36)
- M. Bernard MARCHAND (Vice-président du Syndicat de la Vallée du Fouzon, 36)

→ Au sein du 2^e collège :

- Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher (Président ou son représentant)
- Association des Riverains de France (Président ou son représentant)
- Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre Val de Loire (Président ou son représentant)
- France Nature Environnement Centre Val de Loire (Président ou son représentant)
- Union Fédérale des Consommateurs UFC-Que choisir Centre Val de Loire (Président ou son représentant)
- Association des Producteurs Autonomes Centre et Loire Moyenne (Président ou son représentant)
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Centre Val de Loire (Président ou son représentant)
- Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher (Président ou son représentant)

6) Désignation des référents « contrats territoriaux » pour le SAGE

Ce point de l'ordre du jour étant directement lié aux règles de fonctionnement du SAGE, en particulier aux modifications qui n'ont pas pu être votées ce jour, il est reporté à une prochaine séance plénière de la CLE.

7) Points divers - Questions

En fin de séance, M. LAUNAY présente plusieurs points d'informations, notamment le logo retenu pour la charte graphique du SAGE, ainsi que les données disponibles sur le site internet du SAGE au sujet de la qualité des eaux sur le bassin versant.

M. RABIER demande un point d'avancement sur l'étude HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) sur le bassin du Fouzon.

M. LAUNAY indique que le bureau d'études n'a pas encore commencé l'étude, bien qu'il ait été retenu suite à l'appel d'offre lancé, en raison de la problématique des financements disponibles pour cette étude. En effet, L'AELB et le Conseil Régional ont tous deux été sollicités, mais à ce stade seule l'AELB s'est prononcée favorablement au dossier de demande de subvention déposé. Le Conseil Régional n'a pas encore rendu sa décision, bien que le dossier ait été déposé dès mai 2018. Tant qu'une telle incertitude sur le reste à charge de l'étude existe, l'étude ne peut être engagée. Selon les informations informelles dont dispose M. LAUNAY à ce stade, le Conseil Régional ne donnerait pas de suite favorable à cette demande de financement. Ceci étant, la décision officielle reste à être notifiée pour confirmer cette information.

La Chambre d'Agriculture de l'Indre informe la CLE d'un travail en cours sur le sujet des prélèvements dans le cadre des dispositions 7B2 et 7B3 du SDAGE Loire Bretagne. En cas de retour défavorable du Conseil Régional quant au financement, la possibilité de rapprocher l'étude HMUC du bassin du Fouzon aux réflexions en cours dans l'Indre sur le sujet des prélèvements méritera d'être étudiée.




L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.




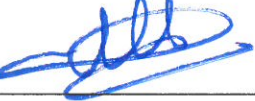

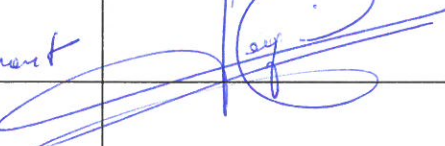
La Sous-Préfète,

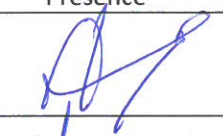
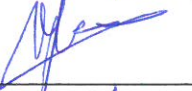

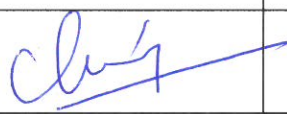
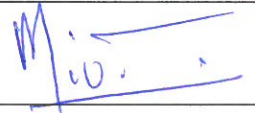
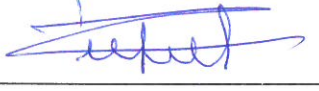

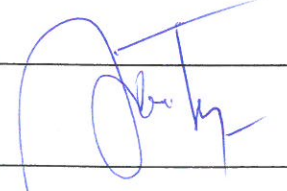


Catherine FOURCHEROT

Collège	Nom	Instance représentée	Emargement		
			Présence	Election Président	Elections Vice-présidents
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher / Nom : BOURDIN Anne			
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Indre / Nom : RIOLLET Denis			
Usagers	le Président ou son représentant <i>Excuse</i>	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire / Nom : SEHIER Céli			
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Riverains de France / Nom : <i>any</i>			
Usagers	le Président ou son représentant	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	Association Régionale des FDPPMA Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Centre-Val de Loire / Nom : CHIQUET			
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire / Nom : LACROIX			
Usagers	le Président ou son représentant	Agence Départementale du Tourisme de Touraine / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire / Nom : PLAS			
Usagers	le Président ou son représentant	Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	Comité Régional Canoë-Kayak Centre-Val de Loire / Nom : Vendrot			
Usagers	le Président ou son représentant	Commission Départementale des Irrigants de Loir-et-Cher / Nom :			
Usagers	le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher / Nom : JP RABIER			

Collège	Nom	Instance représentée	Emargement		
			Présence	Election Président	Elections Vice-présidents
Etat	le Préfet ou son représentant	Préfecture de la Région Centre-Val de Loire / Nom :	Mandat DREAC	_____	_____
Etat	la Préfète ou son représentant	Préfecture du Cher / Nom :		_____	_____
Etat	le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre / Nom :		_____	_____
Etat	le Préfet ou son représentant	Préfecture d'Indre-et-Loire / Nom :		_____	_____
Etat	le Préfet ou son représentant <i>Mme la Sous Préfète</i>	Préfecture de Loir-et-Cher / Nom :		_____	_____
Etat	le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Cher / Nom :		_____	_____
Etat	le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Indre / Nom : <i>LECOMRE Davy</i>	Mandat DDT 37	_____	_____
Etat	le Directeur Départemental ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire / Nom : <i>Davy Lecomre</i>		_____	_____
Etat	le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher / Nom : <i>LLORET Clouistine</i>		_____	_____
Etat	le Directeur Régional ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire / Nom : <i>GUILLOT Morgane</i>		_____	_____
Etat	le Directeur Régional ou son représentant	Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire / Nom :	Mandat DDT 41	_____	_____
Etat	le Directeur Régional ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité - DR Centre-Val de Loire / Nom :		_____	_____
Etat	le Directeur Général ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne / Nom :		_____	_____

Collège	Nom	Instance représentée	Emargement		
			Présence	Election Président	Elections Vice-présidents
Elus	Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher			
Elus	Mireille DUVOUX	Conseil Départemental de l'Indre			
Elus	Vincent LOUAULT	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire			
Elus	Jean-Marie JANSSENS <i>Excusé</i>	Conseil Départemental de Loir-et-Cher			
Elus	Louis DE REDON	Etablissement public Loire			
Elus	Jean AUFRERE	Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry			
Elus	Alain FEBVET	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine			
Elus	Claude CHANAL	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais			
Elus	Philippe JARNOUX <i>Excusé</i>	Syndicat Mixte "Nouvel Espace du Cher"			
Elus	Joël RETY	Syndicat du Bassin du Nahon			
Elus	Mireille RENAULT <i>Excusée</i>	Syndicat Intercommunal du Canal de Berry			
Elus	Michel DUMONT-DAYOT	Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard			
Elus	Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon			
Elus	Dominique SEGUIN	Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières "Le Modon et le Trainefeuilles" <i>Bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois Amont</i>			
Elus	Patrick CHALON	Tours Métropole Val de Loire			

Collège	Nom	Instance représentée	Emargement		
			Présence	Election Président	Elections Vice-présidents
Elus	Serge PERROCHON	Association départementale des maires du Cher		✓	
Elus	Alain MOREAU	Association départementale des maires de l'Indre			
Elus	Michel MEUSNIER	Association départementale des maires de l'Indre			
Elus	Hugues FOUCAULT <i>Excusé</i>	Association départementale des maires de l'Indre			
Elus	Jean-Marc SEVAULT <i>Excusé</i>	Association départementale des maires de l'Indre			
Elus	Philippe JOURDAIN	Association départementale des maires de l'Indre			
Elus	Marie-Christine THIMONIER <i>Excusée</i>	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire			
Elus	Cécile BELLET <i>Excusée</i>	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire			
Elus	Jean-Louis CHERY	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire			
Elus	Claire OLLIVIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire			
Elus	Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire			
Elus	Pierre BARBE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher			
Elus	Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher			
Elus	Bernard GIRAULT	Association départementale des maires de Loir-et-Cher			
Elus	Christian SAUX	Association départementale des maires de Loir-et-Cher			
Elus	Jean-Claude OTON	Association départementale des maires de Loir-et-Cher			
Elus	Tania ANDRE	Conseil Régional du Centre-Val de Loire			